

verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Assemblée régionale 2026

2 novembre 2026
Tavannes



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Mot de bienvenue

Verena Aebischer
Présidente de l'ABCB



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Programme

1. Mot de bienvenue
2. Offre de conseil destinée aux propriétaires forestiers
3. Informations du Service des forêts et des risques naturels
4. Réseau de mandants GEVER
5. Informations sur l'ABCB

La propriété forestière est un patrimoine

Pourquoi s'engager en faveur de la propriété forestière ?

La coopération permet d'améliorer la position sur le marché : commercialisation du bois

Le plaisir de la forêt

Gestion forestière autonome et rentable

Aides cantonales qui ne répondent pas aux besoins des propriétaires

Expropriation déguisée

Parties prenantes externes (par ex. VTT)

Cadre juridique limitant la gestion forestière ou des obligations supplémentaires pour les propriétaires forestiers

Liberté du propriétaire forestier et conseil forestier

Sommaire

1. Actualités de la politique forestière
2. Renforcement de la sylviculture
3. Offre de conseil du PFB

Action politique 2025/2026 : au niveau national

- Table ronde du conseiller fédéral Rösti – août 2026
- Règlement national sur le commerce du bois
- Paquet réglementaire sur l’environnement
- Remboursement des frais de carburant
- Loi nationale sur la protection de l’environnement

La proposition de modification législative visant à imposer aux propriétaires fonciers l’obligation de lutter contre les néophytes a été vivement critiquée par le BWB et rejetée, notamment en raison du non-respect du principe du pollueur-payeur et de l’absence d’indemnisation des propriétaires fonciers concernés.

En attente du rapport sur les résultats.

Travail politique 2025/2026 : au niveau cantonal

- **Plan forestier régional des Alpes et des Préalpes**
- **Révision partielle de l'ordonnance sur la protection des eaux (JaV), de l'ordonnance sur la protection des eaux (WSV) et de l'ordonnance sur la protection des eaux (JaDV)**
- **Révision du plan sectoriel « Biodiversité »**
- **Consultation sur l'ordonnance sur la circulation routière**

Le BWB a demandé de renoncer à la modification de l'article 58 de l'ordonnance sur la circulation routière (StrVV). Une extension du droit légal d'accès à la circulation sur les chemins forestiers est non seulement contraire à la législation forestière cantonale (art. 31 kWaV), mais aussi au droit de propriété (art. 26 Cst.). **La modification de l'article 58 de l'ordonnance sur la circulation routière a été provisoirement abandonnée en raison des rapports de consultation controversés.**

Actualités du travail politique

Intervention du conseiller d'État Dominik Blatti (VS BWB), session d'automne 2026

« Réintroduction du programme de protection forestière en dehors de la zone de lutte contre les coléoptères »

- réintroduire le programme de protection forestière visant à surveiller les forêts riches en conifères en dehors de la zone de lutte contre les coléoptères, à l'instar des années 2019 à 2021
- étendre en outre le programme aux forêts de protection désignées
- mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre le programme de protection des forêts en 2027 et 2028, avec une contribution pouvant atteindre 50 francs par hectare
- et se prononcer en temps utile sur la poursuite du programme à partir de 2028, en fonction de la situation en matière de protection forestière à ce moment-là

Comment renforcer la sylviculture ?

«On plante des arbres pour ses petits-enfants ».

Les structures de la sylviculture méritent la même clairvoyance.

Plus de subventions = plus de bénéfices d’exploitation ?

Selon les données de la statistique forestière :

en 2024, les subventions publiques versées aux exploitations forestières variaient en moyenne, selon les cantons, entre 81 et 562 francs par hectare.

Les résultats d’exploitation des cinq cantons les moins performants (hors Zurich) affichent un déficit de 121 francs par hectare, tandis que ceux des cinq cantons les plus performants enregistrent un bénéfice de 98 francs.

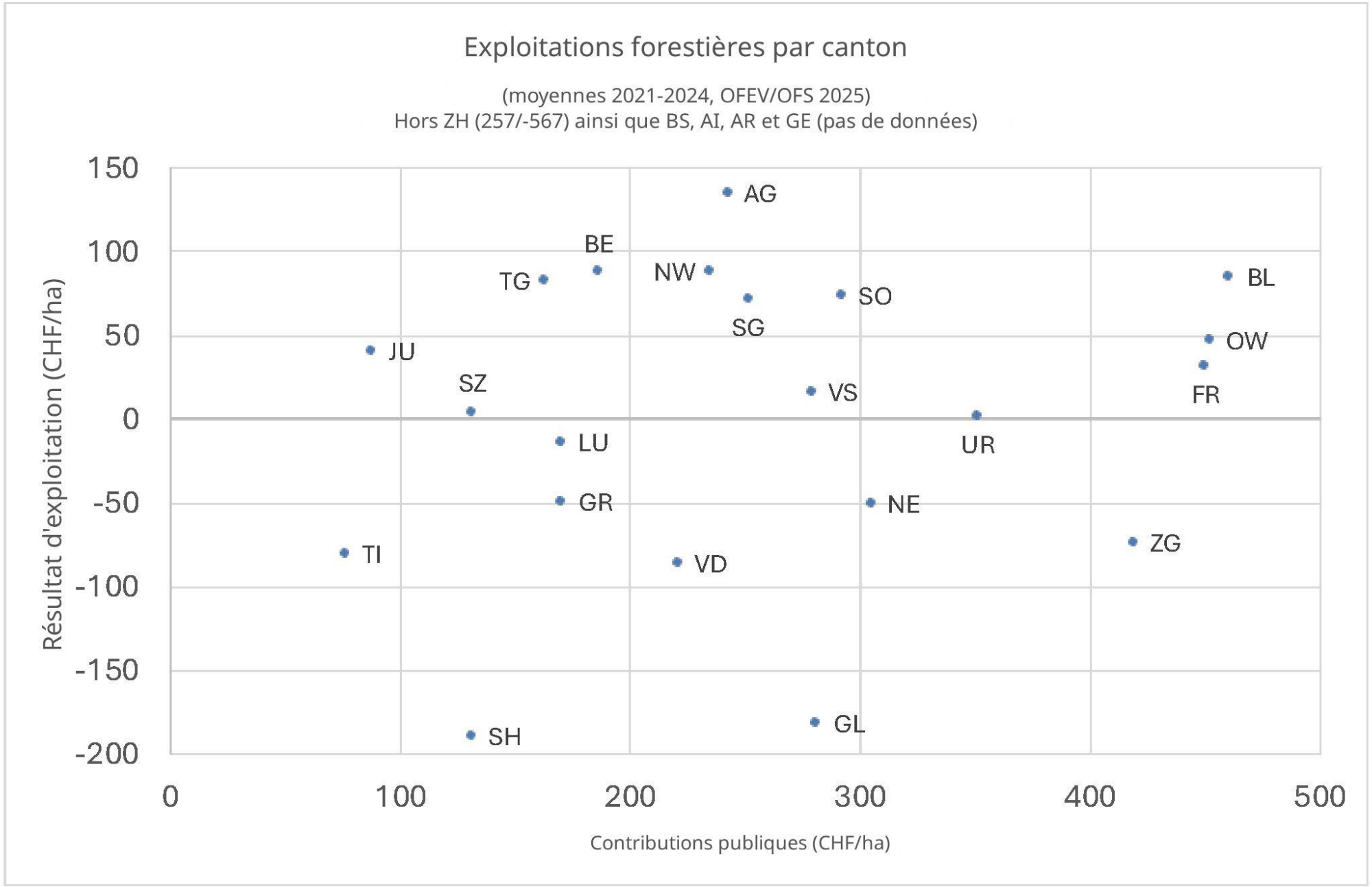
Exploitations forestières par canton
(moyennes 2021-2024, OFEV/OFS 2025)
Hors ZH (257/-567) ainsi que BS, AI, AR et GE (pas de données)
Résultat d'exploitation (CHF/ha)
150
100
50
0
-50
-100
-150
-200
0
100
200
300
400
500
Contributions publiques (CHF/ha)
AG
BE
TG
NW
SO
BL
SG
OW
JU
FR
SZ
VS
UR
LU
GR
NE
ZG
TI
VD
GL
SH

Comment renforcer la sylviculture ?

Depuis la fin des années 1960, les rapports d'experts recommandent les mêmes réformes :

- séparation des missions de service public et des activités d'exploitation,
- soutien axé sur les prestations de la part de la Confédération et des cantons
- et la rémunération des prestations fournies (mot-clé : valorisation) plutôt que la couverture des déficits.

Comment renforcer la sylviculture ?

La gestion forestière n’est pas une activité déficitaire !

Lorsque le travail est effectué de manière efficace, les moyens financiers disponibles suffisent.

Il faut des mesures incitatives qui stimulent et récompensent le développement entrepreneurial.

L'intérêt général ne rime pas forcément avec déficit

Les collectivités publiques qui couvrent des déficits annuels n’agissent pas dans l’intérêt général. L’orientation vers l’intérêt général implique de se demander si les exploitations fournissent leurs prestations de manière efficace et efficiente. Il incombe aux responsables forestiers de vérifier cela et, si nécessaire, d’initier des changements.

Seule une forêt bien entretenue sert l’intérêt général !

Le renforcement de la gestion forestière passe par des propriétaires forestiers attentifs, qui utilisent leurs moyens financiers de manière ciblée.

Valorisation des prestations forestières

Outre les revenus issus de la vente de bois, les autres services fournis doivent également être rémunérés selon le principe du pollueur-payeur.

La gestion forestière englobe également la valorisation des services liés à la biodiversité (par exemple par le biais de contrats de protection de la nature) ou des infrastructures de loisirs garanties par contrat (VTT, crèches forestières).

Il s'agit là d'un élément stratégique important dans l'orientation d'une exploitation forestière.

SCHWEIZER HOLZ

Responsabilité du propriétaire forestier

La responsabilité de la gestion forestière incombe au propriétaire forestier : celui-ci gère la forêt à ses propres risques et pour son propre compte.

Les intérêts d'une exploitation forestière peuvent, dans certains cas, différer de ceux des propriétaires forestiers.

1 exemple…

Toutes les communes n'ont pas besoin de leur propre entreprise de voirie, car seules une à deux routes sont rénovées chaque année. => Structures dans la gestion forestière

Responsabilité des propriétaires forestiers

Le propriétaire forestier s’assure que le gestionnaire atteint ses propres objectifs (ceux du propriétaire forestier !).

Qu’est-ce que cela signifie ?

Le propriétaire forestier dispose d’indicateurs suffisants pour évaluer et contrôler la gestion ciblée.

Offre de conseil du PFB



L'objectif est de proposer aux propriétaires forestiers et aux organisations de propriétaires forestiers un service de conseil professionnel certifié, qui place la vision du propriétaire au cœur de la démarche.

Les consultations sont possibles dès maintenant.

Assurance qualité

- L'assurance qualité est assurée par un examen par les pairs : cela signifie que deux conseillers interviennent lors de chaque consultation.
- Le propriétaire forestier reçoit des indicateurs clairs qui permettent de vérifier le succès de la consultation.
- Le processus de conseil se déroule selon une méthode standardisée, avec un retour d'information au PFB.
- Le conseil est dispensé conformément à **la norme de conseil du PFB.**

Trois offres

BWB-Self-Check — outil public. Chaque propriétaire forestier vérifie lui-même si son conseil est conforme à la norme BWB. Facile à utiliser, gratuit, large portée. **Disponible dès maintenant en ligne !**

BWB-Check — Un conseil prévu ou en cours est examiné sur le plan formel par des pairs du PFB. Approfondissement moyen. Pris en charge par le donneur d’ordre.

Conseil PFB — Conseil complet au nom du PFB, dispensé par un groupe de conseillers qualifiés. Norme de qualité garantie. Pris en charge par le donneur d’ordre.

www.bernerwald.ch/bwb-beratungen



Norme de conseil PFB

La norme couvre les résultats du conseil, comprenant une étude de variantes solide avec des hypothèses documentées, ainsi que des indicateurs permettant au propriétaire forestier de mesurer le succès de l'intervention.

De plus, **cinq biens à protéger** sont pris en compte :

- liberté de propriété
- préservation du patrimoine
- potentiels de rendement
- marges de manœuvre
- pouvoirs de décision.

Besoin de conseil ?

Le conseil s’adapte aux besoins individuels.

Vérification de l’éligibilité aux cotisations auprès de l’ OFDN.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour un entretien préliminaire sans engagement !

Publics cibles des services de conseil

- Propriétaires forestiers
- Responsables forestiers
- Exploitations forestières
- Entreprises forestières
- Organisations de propriétaires forestiers

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter !



Anja Leser
Direction du PFB
gf@bernerwald.ch



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Programme

1. Mot de bienvenue
2. Offre de conseil destinée aux propriétaires forestiers
3. **Informations du Service des forêts et des risques naturels**
4. Réseau de mandants GEVER
5. Informations sur l'ABCB

- **ABCB, conférence régionale du 2 novembre 2026, à Tavannes**

Les informations de l’OFDN

Rénald Queloz, chef de la division forestière Jura bernois

Les sujets de l’exposé

- Des nouvelles de l’OFDN
- Les Plans forestiers régionaux et la nouvelle délimitation des pâturages boisés au Jura bernois
- Le programme d’encouragement «Optimisation des structures de gestion»
- La canicule de l’été 2026: ses conséquences, notamment au niveau des responsabilités
- Les divers



L’organisation de l’OFDN

4 divisions territoriales

• Rénald Queloz • 26‘000 ha • 77% public / 39 communes	Jura bernois
• Marion Van der Meer • 43‘000 ha • 53% public / 169 communes	Plateau
• Johann Kurtz • 45‘000 ha • 38% public / 84 communes	Préalpes
• Michel Brügger • 73‘000 ha • 57% public / 48 communes	Alpes

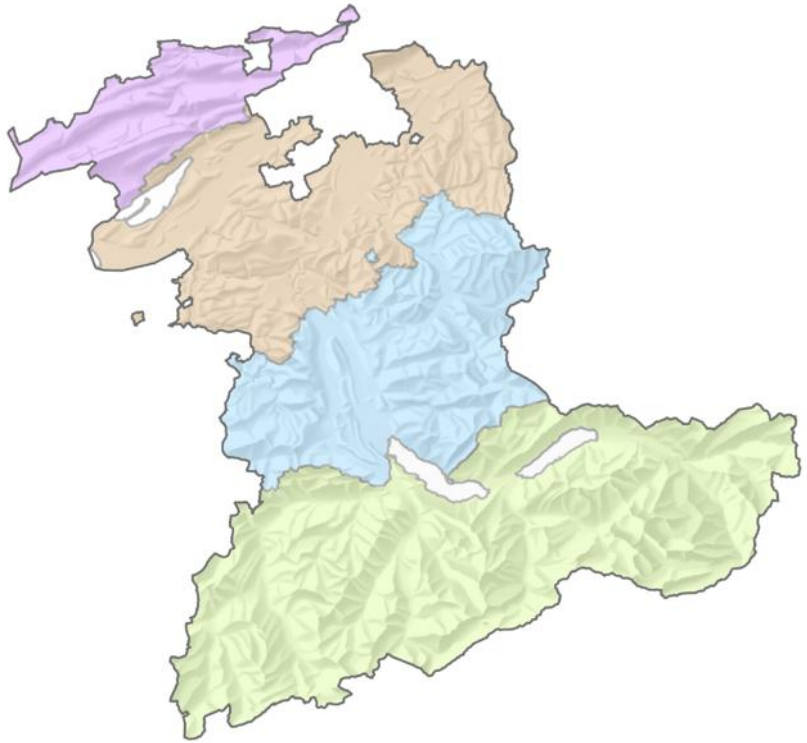

4 divisions thématiques

Services spécialisés et ressources	• Martin Sonderer
Conservation de la forêt	• Eva Kaufmann
Entreprise des forêts domaniales	• Calvin Berli
Dangers naturels	• Nils Hählen

Les prestations de la forêt, les défis



Les exigences de la société

Le changement climatique

L'influence du gibier

Les espèces invasives et les ravageurs

La pression sur la conservation de la forêt

La transformation digitale

La formation et les ressources humaines

Les fluctuations du marché du bois

Les crédits disponibles pour les subventions

L'organisation de l'économie forestière

Les bases légales et le cadre général

Les plans forestiers régionaux et la nouvelle délimitation des pâturages boisés au Jura bernois



Le calendrier des PFR dans le canton

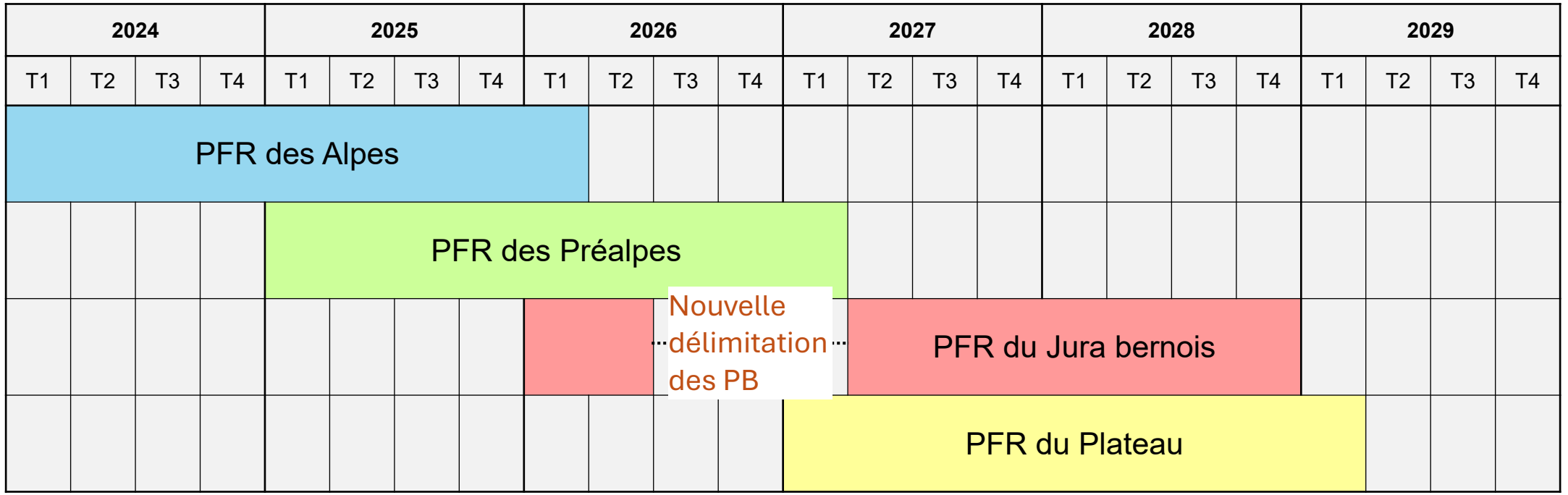

Le PFR du Jura bernois

- A débuté en hiver 25-26, poursuivi jusqu'en été 2026
- A été mis à l'arrêt afin d'achever la nouvelle délimitation des pâturages boisés, une des bases du PFR
- Sera repris au printemps 2027 et achevé en fin 2028 (approuvé par le Directeur du DEEE, Raphael Lanz)

Le calendrier de réalisation du PFR de la DFJB

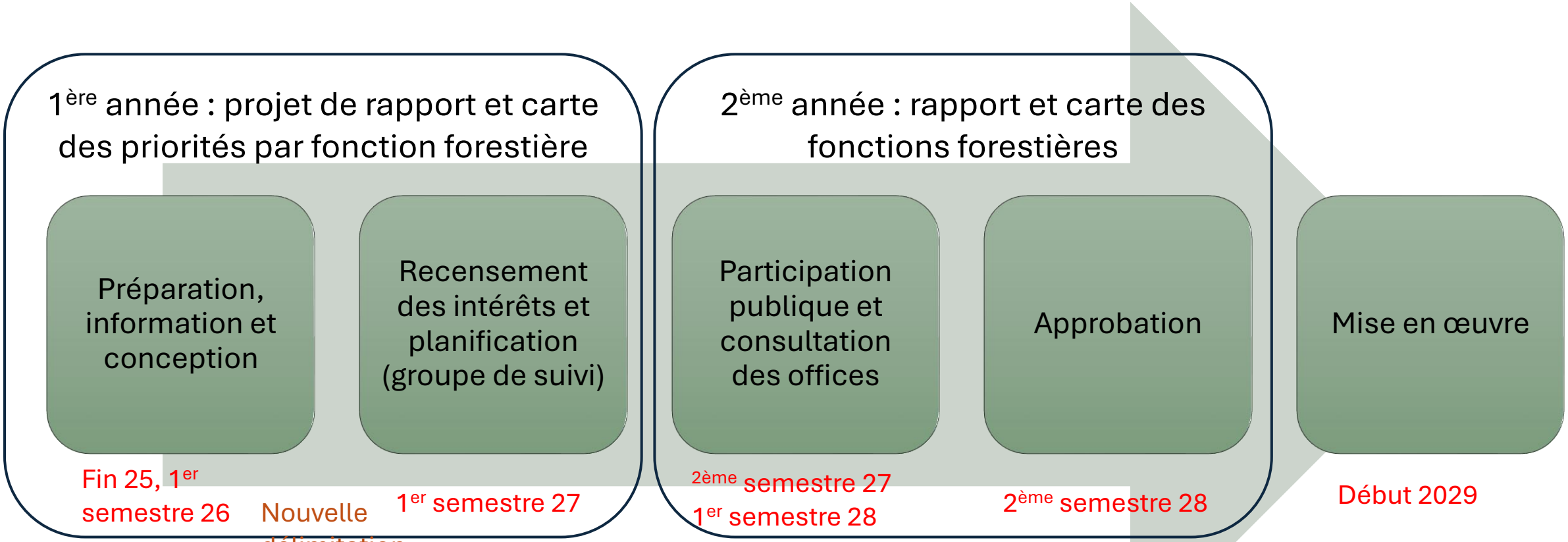

A la fin août 2026, nous avons :

- Rédigé le premier projet de rapport, il sera présenté au groupe d'accompagnement au début 2027
- Dessiné la carte des fonctions en forêt, sans celle des PB

La nouvelle délimitation des pâturages boisés (exemple)

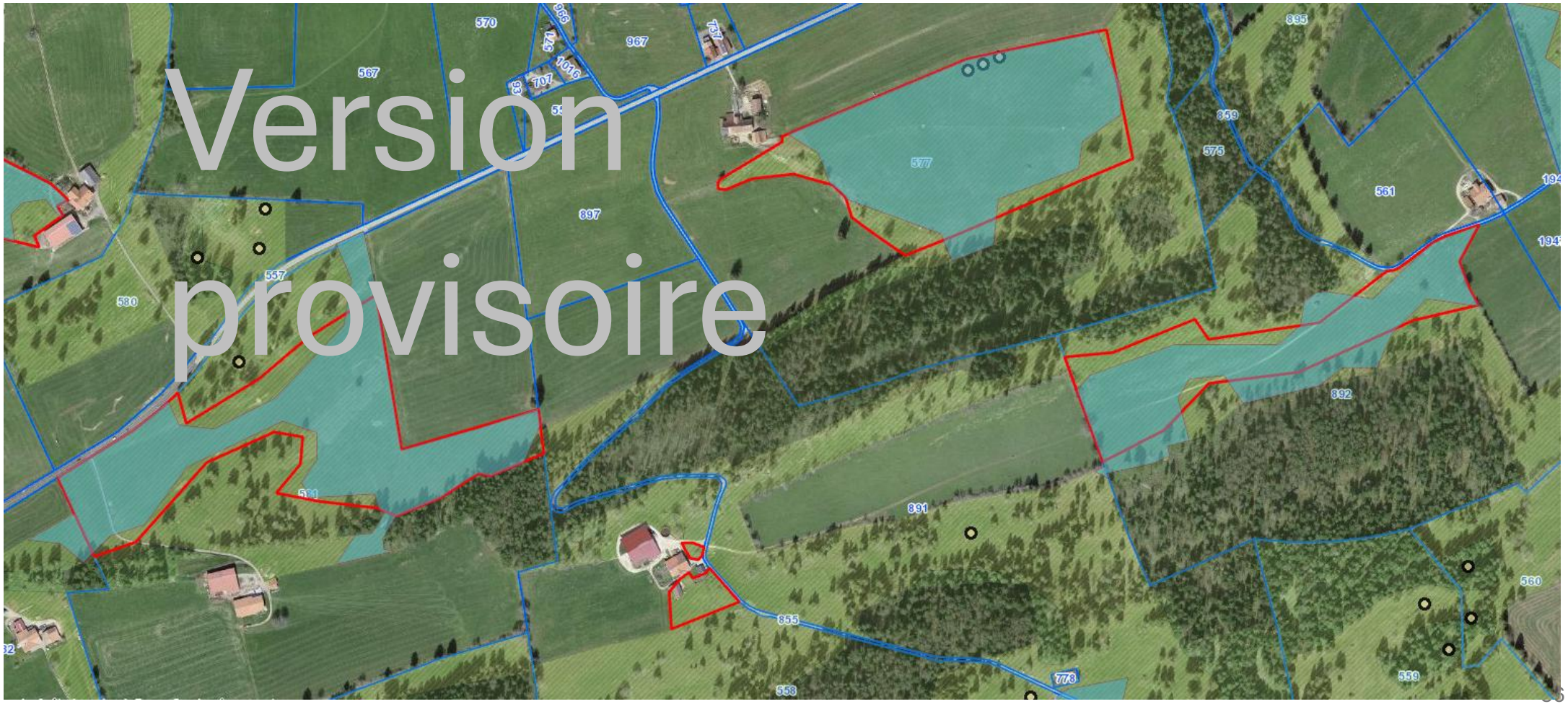

Le programme d’encouragement «Optimisation des structures de gestion"



Bases légales, loi cantonale sur les forêts

- Art. 2 Principes de la politique forestière bernoise
- [1] La politique forestière bernoise repose sur les principes suivants:
- a créer les conditions générales d'une économie forestière qui puisse à la fois maintenir durablement la forêt en tant qu'écosystème, couvrir ses frais et satisfaire les besoins de la société en biens et services,
- b indemniser les prestations de service public de l'économie forestière et assurer les moyens nécessaires pour ce faire,

Art. 8 Gestion

[1] La gestion des forêts incombe à leurs propriétaires.

Art. 38 LCFo

[4] La création et l'organisation des entreprises sont la tâche des propriétaires de forêts.

Les buts du canton

La Stratégie «Economie forestière 2030»

L’économie forestière est organisée de manière à couvrir l’ensemble du territoire, elle est performante et efficiente

En forêt publique

En forêt privée

Des entreprises forestières publiques

Des entreprises prestataires de service

Les acteurs de l’économie forestière coopèrent avec les partenaires de la chaîne de valeur ajoutée du bois.

L’évolution 2015 à 2026



L’évolution des entreprises (exemples)



Information sur les nouveaux produits de l'OFDN

- Des structures optimales de gestion

  – Le conseil par étapes
  – L'analyse de l'entreprise
  – La planification opérationnelle

- La DFJB répond très volontiers à vos questions.

Information sur les nouveaux produits de l'OFDN

- Des structures optimales de gestion

- Notre site internet présente tous les documents (voir sous circulaires)

Programme d'encouragement « Optimisation des structures de gestion » (Ci 3.3/4) (PDF)

- Annexe 1 Fiches d'information (PDF)
- Annexe 2 Demande de contribution (XLSX)
- Annexe 3 Liste de conseillers enregistrés (PDF)

Kanton Bern
Canton de Berne

La canicule de l’été 2026



La canicule, la sécheresse en 2026, état en octobre 2026

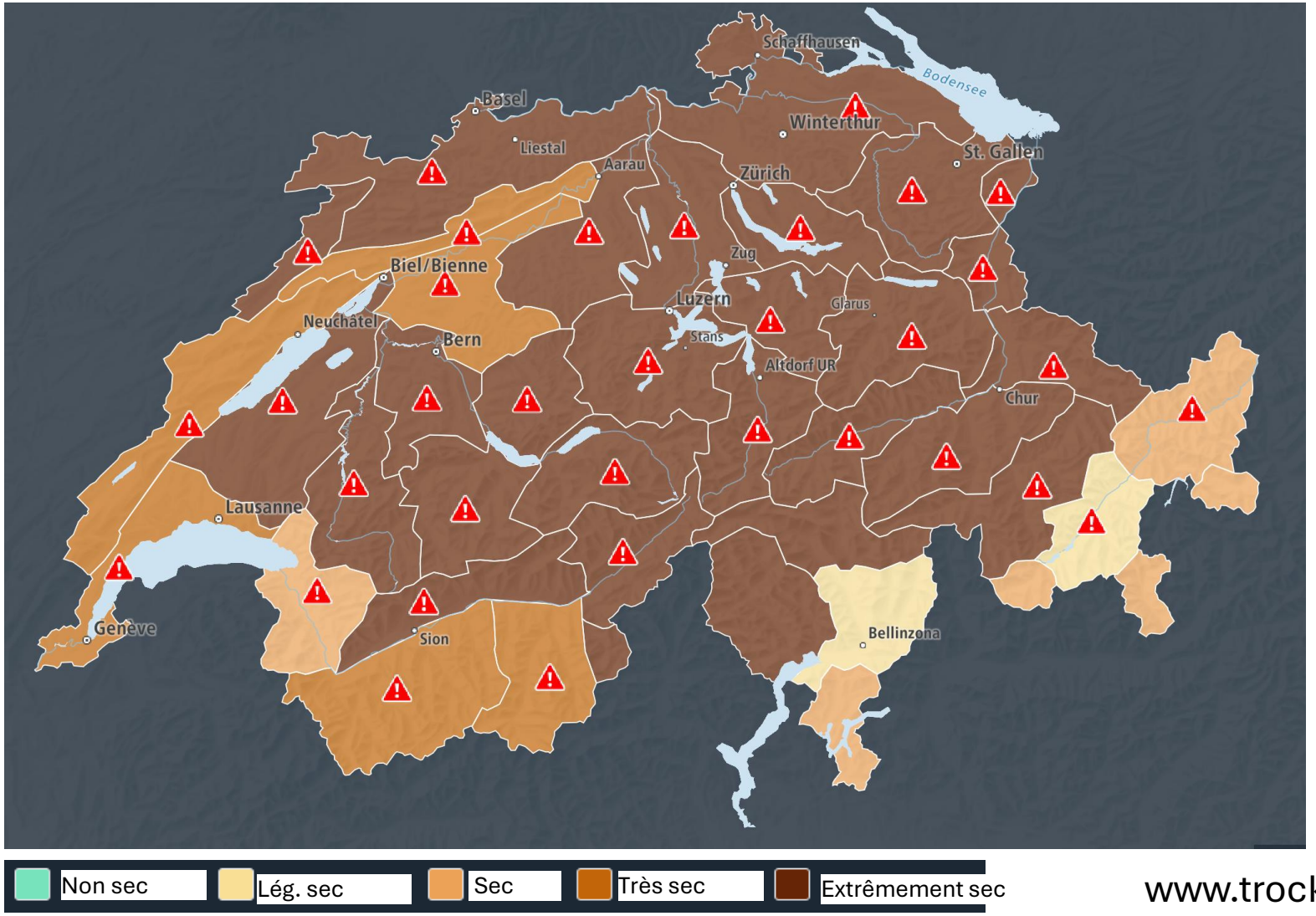

www.trockenheit.admin.ch

La canicule de 2026, Vegetation Health Index au 13.08.

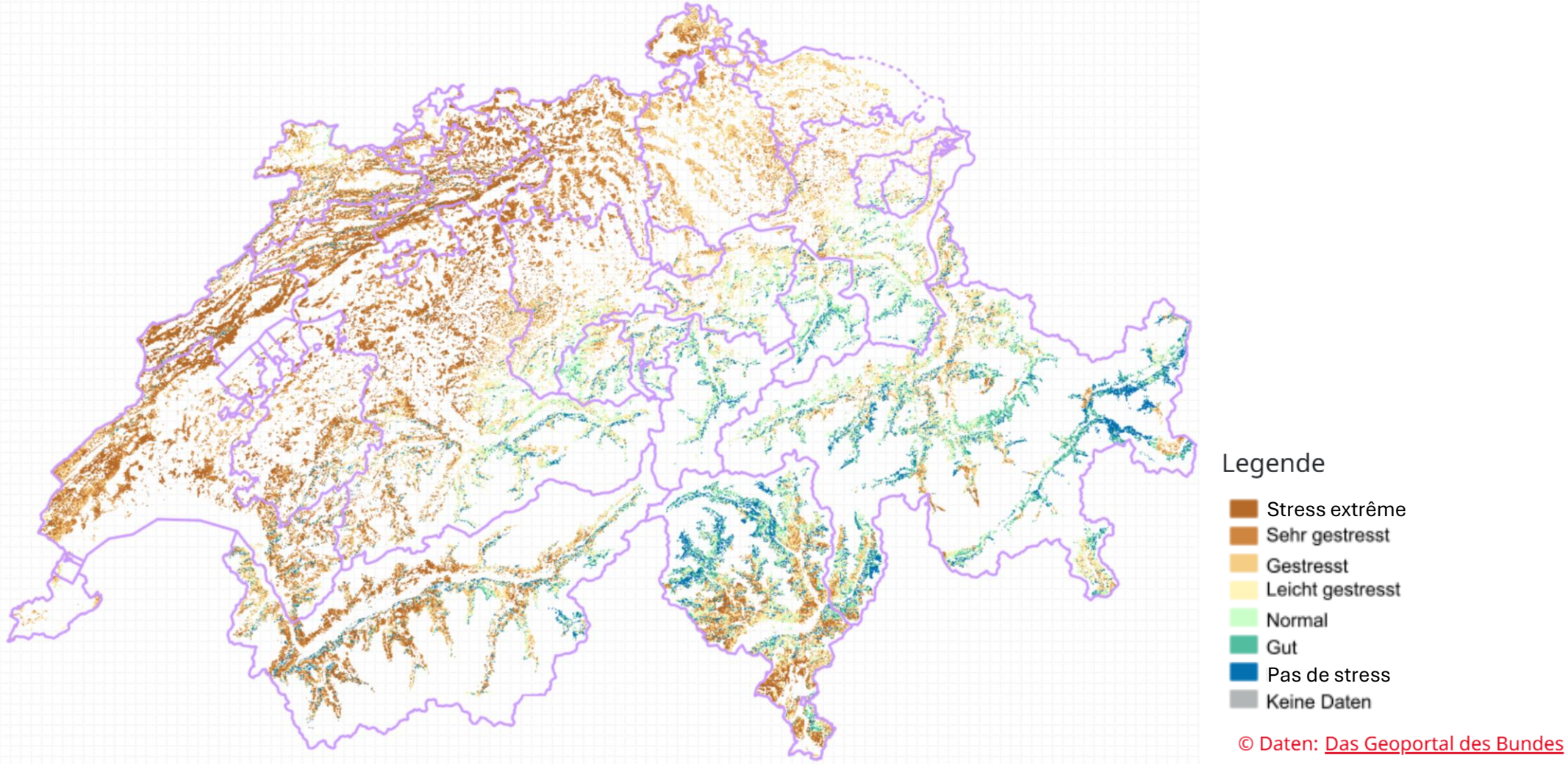

La canicule de 2026, comparaison avec les années précédentes

Région de la Basse Emmental

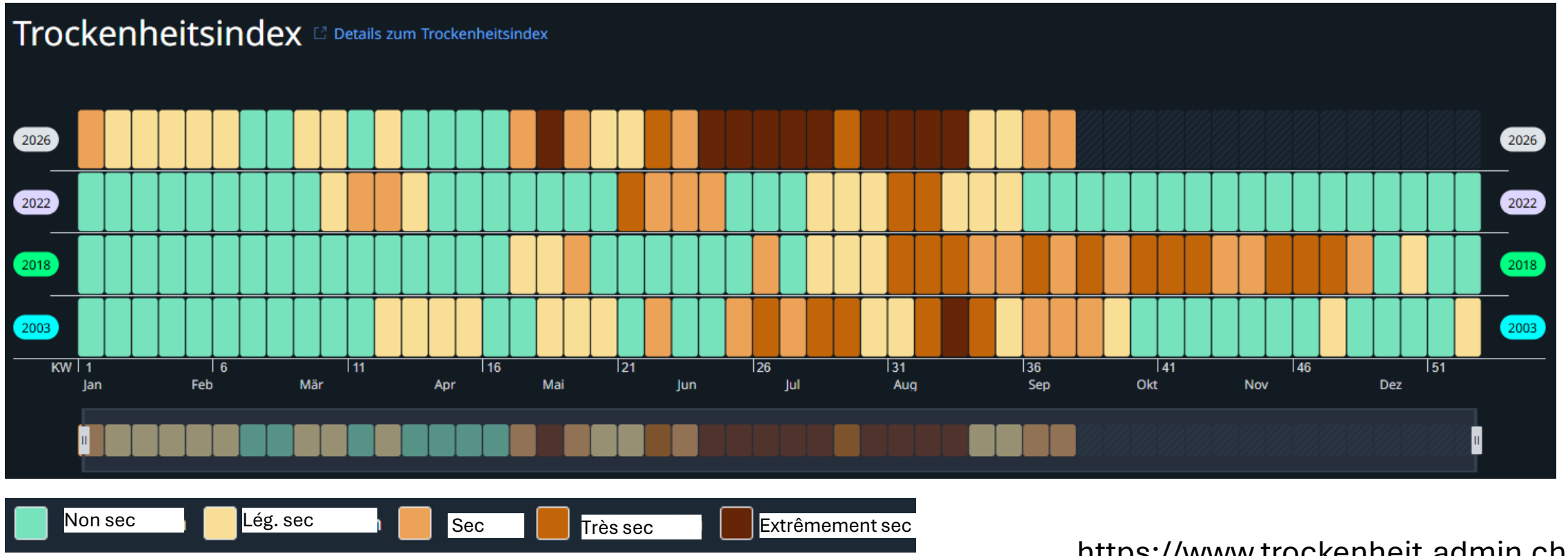

https://www.trockenheit.admin.ch



- Une forêt aux environs de Bienne, en août 2026. (Foto: Valentin Queloz/WSL

La canicule de l’été 2026

- Considérations générales

- L’approvisionnement en eaux des arbres est sous tension
- Des branches, des arbres peuvent dépérir suite à ce stress
- Le processus peut s’étendre sur plusieurs années
- Cela favorise le développement d’insectes ravageurs
- L’ampleur des dégâts sera visible dans les années à venir
- Les périodes de sécheresse et de canicule, ainsi que leurs durées, augmenteront
- Les régions sont touchées de manière différenciée

Les conséquences de la sécheresse

- Les rôles et les responsabilités

- Les forestiers de triage observent l'évolution en forêt (au niveau de leurs triages)
- La responsabilité relative à la sécurité des ouvrages est chez le propriétaire de l'ouvrage
  (par ex., pour les chemins de randonnées = commune municipale, pour un parcours éducatif, une infrastructure de loisirs = le propriétaire forestier ou, selon convention, un tiers)
- Les populations de typographes augmentent, les effets sont visibles actuellement. Le travail de prévention fait actuellement aura un effet positif en 2027

Les conséquences de la sécheresse

- Les rôles et les responsabilités

– Le principe de la responsabilité individuelle s’applique aux promeneurs en forêt
– Si la sécurité est fortement menacée, l’instance responsable de la sécurité peut convenir avec le propriétaire de forêt de mesures telles que l’abattage d’arbres ou la restriction provisoire de l’accès aux forêts, et les mettre en œuvre
– Pour obtenir des avis d'experts, il est possible de faire appel à des forestiers ou à d'autres spécialistes.

Les divers

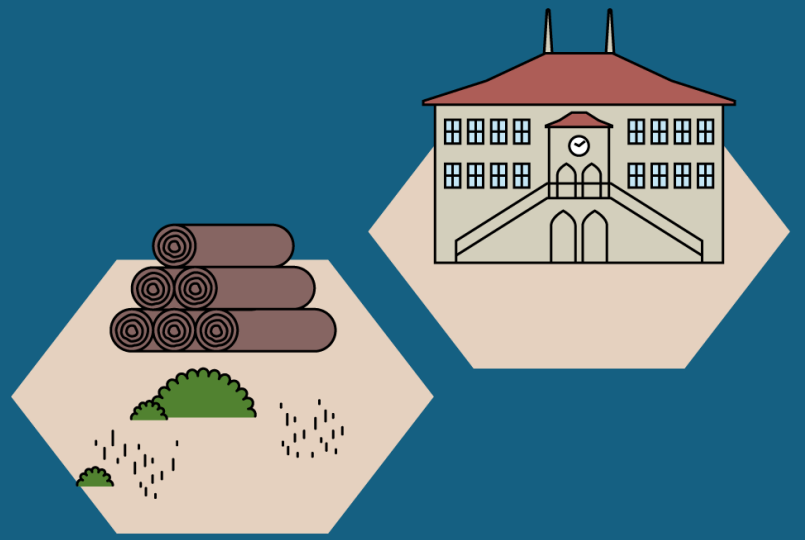

OHA
Oberl. Herbst-ausstellung

10 Tage Messepräsenz
Gegen **1’000 m²** bespielte Fläche
14 vertretene Partner aus Wald und Holz
Über **37’000** Messebesucher/innen
Sonderbeilage OHA in **140’000** Haushalte
1’200 Rätselweg-Teilnehmende
1’100 gebaute Vogelnistkästen
1’400 abgegebene Tannschösslig-Glaces
Gegen **150** engagierte Helferinnen und Helfer
Über **15’000 Views** vom Eröffnungspost rein auf Instagram

Aktion 18
Messeauftritte

Auftritt gehört zu den grössten gemeinsamen Auftritten der Wald- und Holzbranche an einer Publikumsmesse in der Schweiz.




Amt für Wald und Nat


HOLZ
MACHT STOLZ


Die Zukunft
gehört dir


HOLZ


Amt für Wa



Les Rencontres romandes du bois 2027, à Tramelan

RRB27

RENCONTRES ROMANDES DU BOIS

Du 27 au 29 mai 2027

Après Genève, Vaud et le Valais, c'est désormais l'arc jurassien qui accueillera les RRB en 2027.

Les Communautés d'Action Régionale Lignum Jura bernois, Lignum Jura et Lignum Neuchâtel, avec le concours de l'Office romand de Lignum, s'associent dans l'organisation.

Notre office soutient la manifestation.

Edition 2019 | Genève « Art & Culture »



Conférence | Concert | Ateliers

Edition 2021 | Vaud « Sports & Loisirs »



Cascade de bois | Conférence | Flamme des JOJ de Lausanne alimentée en bois local (© Jean-Bernard Sieber)

Edition 2023 | Valais « Bois & Tourisme »



Conférence | Village des « Branchés » | La Cabane à BD

Newsletter destinée aux propriétaires de forêts

- Souhaitez-vous être informé des actualités de l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) concernant les projets, les aides forestières, les modifications législatives et d'autres sujets pertinents pour vous et votre forêt ?
- Vous pouvez vous abonner à la lettre d'information ici – et vous désabonner tout aussi facilement :

- www.be.ch/newsletter-wald

Contact

- Rénald Queloz
- Chef de la division forestière Jura bernois
- renald.queloz@be.ch
- +41 31 636 12 82



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Programme

1. Mot de bienvenue
2. Offre de conseil destinée aux propriétaires forestiers
3. Informations du Service des forêts et des risques naturels
4. **Réseau de mandants GEVER**
5. Informations sur l'ABCB

Réseau de mandants GEVER de l’ ABCB

État actuel du projet

Serge Boschloos, Solution Consultant
Fabian Guyer, Head of Customer Success
Jan Glättli, chef de projet VBBG
21 octobre 2026

Fabasoft®



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Programme

1. Mot de bienvenue
2. Offre de conseil destinée aux propriétaires forestiers
3. Informations du Service des forêts et des risques naturels
4. Réseau de mandants GEVER
5. Informations sur l'ABCB

verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Nouveaux membres du comité directeur

Actualités de l'ABCB



Verena Aebischer
Guggisberg
Présidente



Anna de Quervain
Berne



Anton Lanz
Huttwil



Urs Kreuz
Kappelen

verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Commission administrative 2026

Actualités de l'ABCB



Verena Aebischer
Guggisberg
Présidente



Michael Lüthi
Thun
Vice-président



Henriette von Wattenwyl
Berne



Peter Michel
Bönigen



Elias Bricker
Directeur général



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Nouveau site web

Actualités de l'ABCB

- **La version française est en cours d'élaboration !**
- Plus d'actualités
- Informations sur les événements
- Amélioration du service proposé aux membres de l'ABCB
- Modèles / Règlements types
- Dossiers d'information (attribution de baux ; naturalisations)
- Mieux mettre en avant les offres de services



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Point de contact GEVER

Actualités de l'ABCB

Contact pour toutes les questions relatives au projet GEVER

- E-mail : gever@vbbg.ch
- Téléphone : 031 556 61 55

Horaires d'ouverture

- le lundi jusqu'à 11 h 30
- les jeudis de 13 h 30 à 17 h



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Prises de position

Actualités de l'ABCB

Archives numériques à long terme *(diverses ordonnances)*

- Le canton lance des archives numériques à long terme pour lui-même et les communes
- Toutes les autres collectivités communales doivent se débrouiller seules…

- *ABCB : Le canton ne peut pas exiger des communes qu'elles utilisent GEVER et ensuite exclure les communes bourgeoises et les corporations du système d'archivage numérique à long terme. Ce n'est pas acceptable.*



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Prises de position

Actualités de l'ABCB

Archives numériques à long terme *(diverses ordonnances)*

- Quelle suite ?
- L'ABCB souhaite se lancer dans la mise en place d'un archivage numérique à long terme au cours des prochaines années

<u>CONSEIL</u> : pour l'instant, continuez à imprimer tous les documents importants et à les archiver sous forme papier !! (procès-verbaux, contrats, dossiers de naturalisation, etc.)**.**

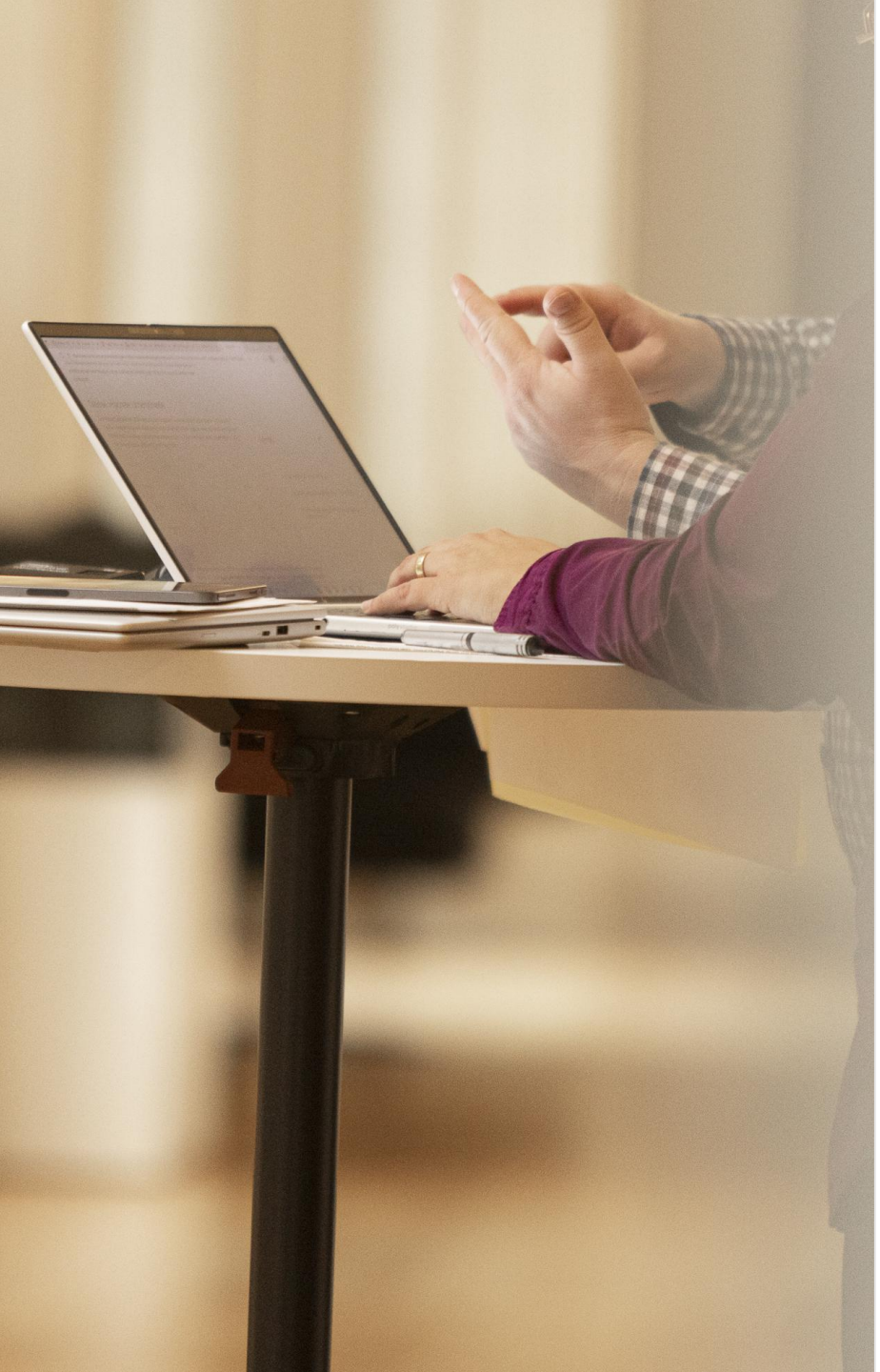

verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Prises de position

Actualités de l'ABCB

Loi sur l’administration numérique (LAN)

- Fonds de soutien aux projets numériques pour le canton et les communes

- *L’ABCB réclame des dérogations à l’obligation d’utiliser GEVER pour les très petites collectivités*



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Prises de position

Actualités de l'ABCB

Règlement sur la circulation routière (StrVV)

- Règles applicables aux véhicules sans conducteur
- Tous les chemins doivent être accessibles au grand public (y compris aux cyclistes)

- *ABCB : les chemins forestiers, les chemins de transhumance et les chemins de conduite du bétail, ainsi que les voies d'accès aux alpages et aux exploitations agricoles, ne sont pas des sentiers publics de VTT et de randonnée !*
  - → *Le canton réexamine actuellement la question.*



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Prises de position

Actualités de l'ABCB

- **Ordonnance sur la protection des données (KDSV)**
- **Ordonnance sur la sécurité de l'information et des données**
- **Délais de conservation pour l’archivage**
- **Plan sectoriel sur la biodiversité**
- **Règlement sur la chasse**
- **Règlement sur les dégâts causés par le gibier**
- **Ordonnance de la Direction sur la chasse**

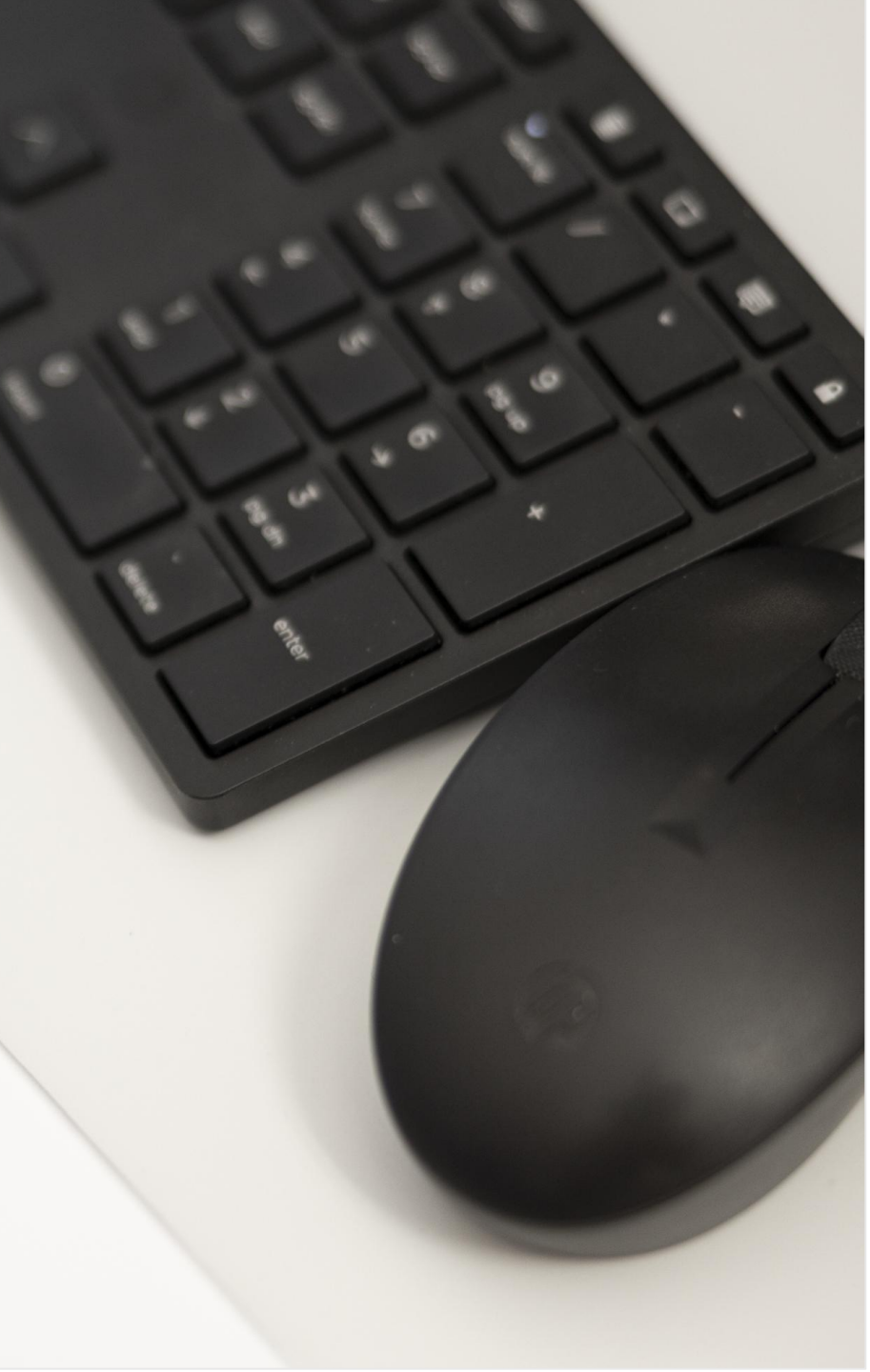

verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Protection des données

Actualités de l'ABCB

- Nouvelle loi sur la protection des données (en vigueur depuis le 1er septembre 2026)
- Le canton sera désormais compétent pour la surveillance des données des communes bourgeoises, des corporations bourgeoises et des associations de communes.
- Une modification des statuts des communes bourgeoises et des corporations bourgeoises est nécessaire.
- L'ABCB prévoit éventuellement d'organiser une réunion d'information.

- Plus d'informations : Quelles sont les nouveautés depuis 2026 ?

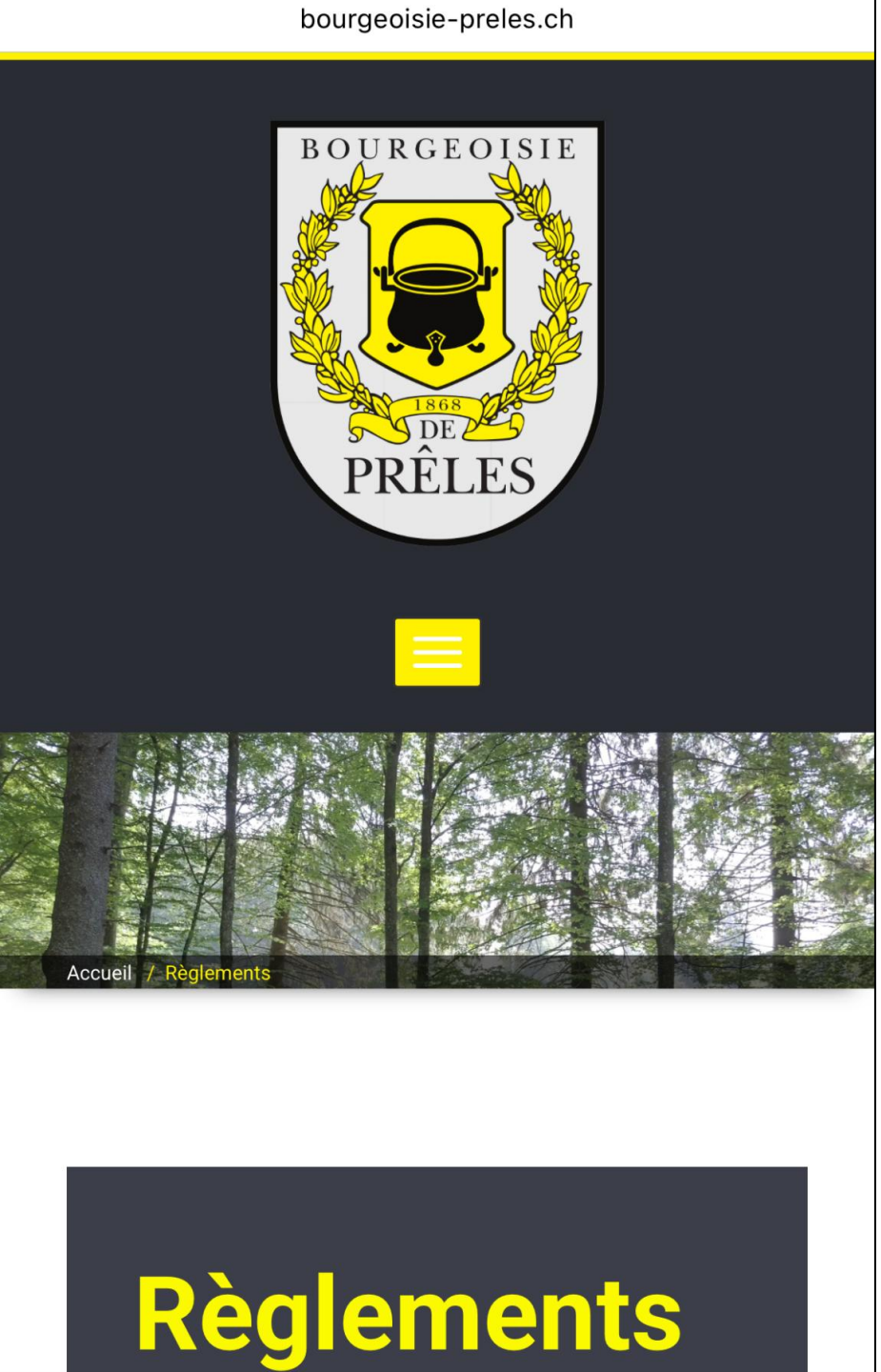

verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Thèmes d'actualité

Loi sur l'administration numérique
Ordonnance sur l'administration numérique

- Communication numérique
- **Depuis 2026, les règlements des communes bourgeoises et des corporations bourgeoises doivent être accessibles en ligne !**
- Un site web dédié ? Une page sur le site de la commune ?



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Dates

Assemblée générale 2027

Samedi 29 mai 2027

Salle polyvalente d'Erlen
Brügg BE

Burgergemeinde



AG FSBC

Fédération suisse des bourgeoisies et corporations

11 et 12 juin 2027

Crans-Montana VS

Plus d'informations sur : www.svbk.ch



Journée nationale des bourgeoisies

Fédération suisse des bourgeoisies et corporations

Samedi 14 septembre 2030



Responsabilité en matière de pistes cyclables

Fédération suisse des bourgeoisies et corporations



Plus d'informations sur :
www.svbk.ch (rubrique « News »)



Communis

Fédération suisse des bourgeoisies et corporations

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
www.svbk.ch (rubrique « Actualités »)



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Divers

Des questions ?



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Association berniose des communes et corporations bourgeoises ABCB

Bahnhofplatz 2

Case postale

3001 Berne

031 328 86 00

www.vbbg.ch

info@vbbg.ch